

Compte - Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2008

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude -Paul
GARCON Jean
BADIN Claire
PÉZENNEC Loïc
ROUYER David
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle

Etait absent :

TROCHU Pierre

Ordre du jour :

- ***Vote des Comptes administratifs 2007 : commune, assainissement, lotissements, SPANC***
- ***Comptes de gestion 2007***
- ***Affectation des résultats***
- ***Vote des taux d'imposition***
- ***Vote des Budgets 2008 : commune, assainissement, lotissements, SPANC***
- ***Divers***

⇒ ***Vote des Comptes administratifs 2007 : commune, assainissement, lotissements, SPANC***

Comptes administratifs 2007 : commune, assainissement, SPANC, lotissements

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Anne-Marie MORICE, 2^{ème} adjointe, approuve à l'unanimité les comptes administratifs du Maire.

⇒ ***Comptes de gestion 2007***

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion présentés par Madame HELIEZ, trésorière.

⇒ ***Affectation des résultats***

Commune :

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2007, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 111 081.01 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2008, la somme de 111 081.01 €.

Assainissement :

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2007, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 15 092.28 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 106 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2008, la somme de 15 092.28 €.

⇒ **Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2007 par la commune :

Taxe d'Habitation : **11.33 %**
Taxe Foncier bâti : **10.69 %**
Taxe Foncier non bâti : **32.73 %**

Monsieur le Maire indique que ses taux n'ont pas augmenté depuis 1997. Monsieur le Maire demande au conseil de revoir les taux d'imposition pour 2008, notamment pour prendre en compte les investissements futurs. Monsieur le Maire propose plusieurs simulations. Deux propositions retiennent l'attention des conseillers :

Proposition n°1 :

Taxe d'Habitation : **11.90 %**
Taxe Foncier bâti : **12.00 %**
Taxe Foncier non bâti : **34.38 %**
Produit attendu : 109 620 €

Proposition n°2 :

Taxe d'Habitation : **12.01 %**
Taxe Foncier bâti : **12.29 %**
Taxe Foncier non bâti : **34.69 %**
Produit attendu : 111 043 €

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2008 et fixe les nouveaux taux comme suit :

Taxe d'Habitation :	11.90 %
Taxe Foncier bâti :	12.00 %
Taxe Foncier non bâti :	34.38 %

⇒ **Vote des Budgets 2008 : commune, assainissement, lotissements, SPANC**

Commune : Le Conseil Municipal approuve le budget 2008 de la commune. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 497 714 € et en investissement à 1 213 314 €.

Assainissement : Le Conseil Municipal approuve le budget 2008 du service assainissement. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 17 400 € et en investissement à 46 268 €.

Lotissement « les Archers » : Le Conseil Municipal approuve le budget 2008 du lotissement « les Archers ». Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 21 064.82 €.

Lotissement « le Grand Guérêt » : Le Conseil Municipal approuve le budget 2008 du lotissement « le Grand Guérêt ». Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 59 477.96 €.

Lotissement « le Korrigans » : Le Conseil Municipal approuve le budget 2008 du lotissement « les Korrigans ». Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 188 587 € et en investissement à 122 493 €.

SPANC : Le Conseil Municipal approuve le budget SPANC 2008. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 4 100 €.

⇒ ***Divers***

Correspondant défense :

Le ministère de la défense, en 2001, a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, un nouveau délégué doit être désigné. Le Conseil Municipal désigne Monsieur François GUILLARD.